

Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2021

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - V. BAUDE-TOUSSAINT - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VISTE - G. CAVAILLÉ - L. MOULARD - D. BAGOT-FLAUZAC - I. BUFFET-PICHON - J.-E. RUBIO - C. CUENI - D. SCHÜWY - J.-P. FLORA

Mandats : F. PIBAROT à N. ABBAL - C. BOUCHE à C. BASTIER - I. LE BOULAIRE à V. BAUDE-TOUSSAINT - E. TOURRETTE à N. ROUQUAIROL - M. WULLAERT à V. FRYDER-AMÉE - A. HERNANDEZ à L. MOULARD - I. DUMAS à C. VISTE - A. BUIL à D. BAGOT-FLAUZAC - C. SIDOBRE à C. VISTE

Absents excusés : A. VAL - B. GRYNFELT

Secrétaire de séance : Mme L. MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2021

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal (2 abstentions : I. BUFFET-PICHON, C. CUENI).

II - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2021

I. BUFFET-PICHON dit qu'elle avait fait une remarque au point I qui n'a pas été prise en compte ; sa réponse faisait suite à l'intervention de C. BASTIER qui a dit que cela était la vérité.

L. MOULARD maintient que I. BUFFET PICHON a dit textuellement "alors le premier c'était un mensonge" lorsque C. BASTIER a dit que le document qui venait d'être distribué était le bon.

C. CUENI dit que les mesures de sécurité pour les piétons sur le chantier n'ont pas été respectées et cela n'est pas retranscrit dans le procès-verbal.

M. le Maire dit que ce chantier avait de nombreuses contraintes et qu'il avait demandé de le sécuriser au maximum.

Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 voix contre : I. BUFFET-PICHON, C. CUENI, J.-E. RUBIO).

III - Approbation du plan local d'urbanisme

M. le Maire relate l'historique de cette révision du PLU avec les points discutés avec la DDTM.

Le bureau d'études ALTEREO présente le projet de PLU pour approbation. Sont rappelées les grandes orientations du PADD avec les grands enjeux liés à ces grandes orientations.

Mme BOZEC rappelle les objectifs de croissance pour l'avenir en matière d'habitat et de logements.

Le PLU est divisé en différentes zones : zones urbaines, zones à urbaniser et zones naturelles.

Sont précisées les zones dédiées aux centres équestres, au jardin Saint Adrien et au photovoltaïque.

Mme BOZEC détaille les zones U, AU avec les différentes OAP (orientations d'aménagement programmées).

Un tableau récapitulatif est présenté avec un potentiel de 360 logements à produire dont 92 logements sociaux.

D. SCHÜWY demande pourquoi des dents creuses sont à 100 % des logements sociaux.

M. le Maire précise que les zones à 100 % sont de petite superficie.

Sur l'OAP Tricart Est, D. SCHÜWY demande pourquoi certaines demandes de permis ont été autorisées et d'autres sont bloquées maintenant.

M. le Maire dit que les sursis à statuer sont liés à l'évolution du PLU, mais qu'une négociation avec les propriétaires des terrains est engagée.

Zones agricoles : Sont détaillées les zones naturelles avec les centres équestres, le photovoltaïque et la zone AP.

D'autre part, les espaces classés boisés sont présentés sur une carte, les emplacements réservés sont également détaillés.

Enfin, Mme BOZEC énonce les éléments du paysager à préserver ainsi que les domaines identifiés qui pourront changer de destination en zone A et N pour de l'accueil touristique.

D. SCHÜWY souligne le rythme soutenu de constructions de logements sur les 20 dernières années.

I. BUFFET-PICHON dit que le ER6 terrain AUTHIÉ ne figurait pas sur le dossier arrêté et soumis à l'enquête publique et M. AUTHIÉ ne souhaitant pas vendre, elle demande si la commune souhaite s'exonérer de la création de l'expropriation de l'enquête publique.

Pour une expropriation future, M. le Maire précise que cette procédure ne nécessite pas forcément un emplacement réservé pour aboutir.

M. Le Maire précise que la commune est toujours en négociation avec M. AUTHIÉ.

Le point III est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 voix contre : I. BUFFET-PICHON, J.-E. RUBIO, C. CUENI / 1 abstention : D. SCHÜWY).

IV - ENEDIS - Convention de servitudes parcelle AD 691

C. BASTIER donne lecture de la note de synthèse, il s'agit de renforcer le réseau pour l'opération des ombrières et du photovoltaïque halle aux sports.

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

V - CABM - Convention de maîtrise d'ouvrage transférée relative aux travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales dans la Grand'Rue à Servian

C. BASTIER précise que la CABM donnera délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune pour le pluvial car cette dernière est compétente sur cette question depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI - CABM - Attribution de compensation de fonctionnement provisoire 2021 : nouveau montant

F. SEIGNOUREL DE PASTORS énonce le montant de l'attribution 2021 pour la commune en provenance de la communauté d'agglomération pour 295 977.01 €.

C. CUENI demande s'il s'agissait de la taxe professionnelle.

M. le Maire répond qu'elle était la base de cette compensation qui diminue chaque fois que des délégations sont transférées à l'Agglo.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII - ORANGE - Convention d'Installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

C. BASTIER énonce une convention avec ORANGE pour raccorder à la fibre les logements du 66 Grand'Rue.

C. CUENI demande s'il s'agit du seul bâtiment communal qui va bénéficier de la fibre optique.

M. le Maire répond que c'est au gré des demandes que les gens sont raccordés à la fibre optique.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VIII - Convention d'occupation précaire - « La Fabrique »

M. le Maire dit qu'un Food truck va s'installer rue des entrepreneurs à la Baume moyennant une redevance d'occupation de 60 € par mois et assurera un service absent actuellement.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX - Convention d'occupation précaire - « Chicken Olé »

M. le Maire dit que de même le Food truck Chicken Olé s'installera rue des entrepreneurs.

Il précise que les deux fonctionneront en alternance.

Le point IX est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

X - Extension des locaux de la médiathèque à l'Espace Molière

N. ROUQUAIROL relate le projet de création d'une médiathèque en partenariat avec le DRAC, la Région et le Département. Il est proposé de pouvoir mobiliser l'espace Molière pendant les travaux.

D. SCHÜWY demande si les locaux de l'APP sont récupérés. M. le Maire dit qu'effectivement le projet de médiathèque intègre la récupération des locaux occupés par cet organisme qui sera positionné au CCAS.

Le point X est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XI - « Programme façades » - Règlement administratif, technique et financier pour le suivi du programme et l'attribution des aides

N. ABBAL présente les subventions façades de la commune et de l'agglomération ainsi que celles à venir de la Région ; le taux de 80 % de subvention pourra être atteint via ce guichet unique aux trois financeurs.

Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XII - Limitation de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note de synthèse.

Le point XII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIII - Attribution de subventions 2021 aux associations et aux coopératives scolaires

N. ROUQUAIROL énonce les subventions 2021 et le choix politique proposé au regard de la crise COVID 2019.

Seules deux associations ont une baisse de 20 % de leur subvention.

C. CUENI s'étonne que l'on parle de solidarité car elle estime que la M.J.C. et l'A.S.D. sont plus solidaires que d'autres.

N. ROUQUAIROL dit que certaines associations ont démontré qu'elles avaient pu mobiliser des bénévoles.

M. le Maire précise que les 7 associations avec subvention importante étaient concernées par cette réflexion de baisse. Des rencontres ont été programmées pour examiner les activités et les situations financières.

N. ROUQUAIROL présente une nouvelle association Help is Next en partenariat avec le Consulat de Tunisie.

I. BUFFET PICHON dit que la M.J.C. est pénalisée parce qu'elle a dû fermer administrativement.

I. BUFFET-PICHON, C. CUENI, D. SCHÜWY et M. le Maire ne participent pas au vote car ils sont dirigeants d'association.

Le point XIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal (1 voix contre : J.-E. RUBIO)

XIV - Indemnisation des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des élections régionales et départementales

M. le Maire donne lecture de la note de synthèse.

Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XV - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions :

- 2021-011 : Contrat de location radar Evolis version solaire - Elancité
- 2021-012 : DEMATIS - plate-forme de marchés publics
- 2021-013 : Marché public relatif à la livraison froide pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, la crèche, l'EPHAD, le portage de repas à domicile
- 2021-014 : Europe service - contrat d'entretien - Balayeuse SCHMIDT SWINGO
- 2021-015 : Aire de lavage - Mission topographie - LUSINCHI
- 2021-016 : Aire de lavage - Mission géotechnique - FONDASOL
- 2021-017 : Aire de lavage - Mission coordonnateur de sécurité et de prévention de la santé (CSPS) - LM COORDINATION
- 2021-018 : Aire de lavage - Mission contrôle technique (CT) - ALPES CONTROLES
- 2021-019 : Aire de lavage - Mission diagnostic génie civil - ACSM
- 2021-020 : Aire de lavage - Mission diagnostic amiante - SETI

XVI - Questions diverses

- CCAS : M. le Maire informe que deux directeurs à mi-temps ont été recrutés ainsi qu'une nouvelle directrice pour la crèche.
- Festivités estivales : M. le Maire dit qu'il y a maintien d'un maximum d'activités malgré les contraintes COVID. Le 23 juillet, le concert à l'église a réuni environ 150 personnes - le 10 août place de l'église concert lyrique - le 4 septembre le club de rugby fêtera les 100 ans du club avec la présence de Bernard LAPORTE.
- Elections législatives : elles auront lieu les 12 et 19 juin 2022.
- Sens de circulation rue Anatole France : C. CUENI aborde le problème des sens de circulation à la suite des travaux de renouvellement urbain. M. le Maire précise que c'est expérimental.
- Commerces place du marché : M. le Maire donne des précisions sur les fermetures et ouvertures des commerces : tabac-presse, Grand café, tatouage, Rock'n love.
- Etat de certains chemins communaux : à la suite de travaux réalisés par BRL ou ENEDIS, il convient d'engager ces entreprises pour remettre en état correctement les chemins après leur intervention.

La séance est levée à 20h15.